



Garde partagée - prestation sociale caf

Par **Phoenix1971**, le **02/06/2009** à **13:38**

Bonjour,

J'ai divorcé le 1/8/06, et nous avons mis en place la garde partagée. Sur la convention de divorce j'ai accepté de laisser les prestations sociales à mon ex-femme car elle gagnait un peu moins que moi.

Aujourd'hui je sais qu'elle touche de l'argent non déclaré, et de plus elle va se marier le 1/08/06 ce qui va changer sa situation familiale.

Malgré le fait que j'ai accepté par convention de divorce de lui laisser les prestations sociales, puis faire une demande et/ou obtenir la moitié du versement de ces prestations sachant que je suis seul à assumer mes 2 enfants une semaine sur deux?

Dois-je faire une demande auprès du juge aux affaires familiales?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.

Frank